Ecrit par Echo du Mardi le 26 novembre 2021

ROUX Eric/ROUX Emeric

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 26 novembre 2021 sous réserves d'incidents

Suivant acte reçu par Maître Clémentine PAGES, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « GOSSEIN & PAGES, OFFICE NOTARIAL » titulaire d'un Office Notarial à 84400 APT, le 15 novembre 2021, enregistré au SPFE de AVIGNON 1, le 18 novembre 2021, références 8404P01 2021 N 02231, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Eric Lionel Robert **ROUX**, commerçant, et Madame Nathalie Raymonde FAUQUE, conjoint collaborateur, demeurant ensemble à SAINT-SATURNIN-LES-APT (84490) 227 route de Roussillon. Monsieur est né à APT (84400), le 22 juillet 1965, Madame est née à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800), le 5 mai 1964.
A :
Monsieur Emeric Robert Yves **ROUX**, Primeur, demeurant à SAINT-SATURNIN-LES-APT (84490) 227 Route de Roussillon. Né à CAVAILLON (84300), le 8 janvier 1987. Célibataire.
Désignation du fonds : Un fonds de commerce de « Vente au détail de fruits et légumes » sis à APT (84400), Place Saint-Pierre et Avenue de la Libération, lui appartenant, connu sous le nom commercial « **LES JARDINS DU LUBERON**« , et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON, sous le numéro 332.005.594.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er novembre 2021.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 EUR), s'appliquant :
– aux éléments incorporels pour CENT QUARANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (147.500,00 EUR),
– au matériel pour DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 26 novembre 2021

insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.
3952474

Publié le 26/11/2021